

Modifier l'adresse sur ma carte grise

Éléments nécessaires pour réaliser la démarche :

- Numéro d'immatriculation du véhicule, carte grise
- Votre nouvelle adresse (l'ancienne adresse sera pré-remplie)
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile à votre nouvelle adresse (si la personne est hébergée → Justificatif d'hébergement)

Site pour faire la démarche : <https://ants.gouv.fr/>

Rubrique « immatriculation » → se connecter avec France Connect

Connexion (= indispensable pour déposer une demande)

- Si vous avez le code confidentiel (celui qui est envoyé par courrier- code propre à la carte grise), vous pouvez vous connecter avec l'ANTS (les pièces justificatives seront à scanner) ou vous pouvez créer un nouveau compte
- Si vous n'avez pas ce code, connectez-vous avec France Connect pour simplifier votre démarche
- Se connecter avec ANTS ou France Connect (qui enregistre les pièces à fournir)
- Sur la page d'accueil de votre espace « Véhicule » :
 1. Sélectionnez dans le menu déroulant la nature de la demande « je modifie l'adresse sur ma carte grise »
 2. Cliquez sur « ajouter une demande »

Pour commencer

- Précisez la démarche : pour nous même / pour quelqu'un d'autre
- Renseignez le n° d'immatriculation et code confidentiel en cas de connexion avec l'ANTS (sur le courrier d'envoi qui accompagne le titre)
 - ➔ Si vous ne disposez plus du code : demander un nouveau (renseigner les informations qui seront envoyées sur la messagerie et par courrier)
 - ➔ Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre : la personne recevra son nouveau code par courrier
- Cliquez sur « démarrer »

Nouvelle adresse

- Remplir les champs relatifs à la nouvelle adresse
- Signalez si vous êtes en possession du titre ou s'il est détérioré (dans ce cas un nouveau titre vous sera envoyé à votre nouvelle adresse)

Modifier l'adresse sur ma carte grise

Récapitulatif

- Nom du télédéclarant, numéro d'immatriculation, demande, nouvelle adresse
- Conditions légales
- Validez la demande pour procéder au paiement
- Imprimez le récépissé de la demande et le certificat provisoire d'immatriculation à conserver

**Le coût de l'étiquette est gratuit jusqu'à 3 changements d'adresses (le 4^{ème} est payant) !
Vous pouvez suivre en ligne l'état d'avancement de sa réalisation en allant dans « mon espace véhicule » et dans « mes démarches en cours ».**